

2021/0095

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le **16 SEP. 2021**

ID : 059-215900358-20210916-20210916_A00099-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. MALINGRE.

Absents excusés : Mme WAUCHEUL. M. JOSSET.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA FOURRIERE.

La commune a été destinataire d'un courriel, en date du 26 août 2021, l'informant que depuis le 1^{er} juillet 2021 l'entreprise Arbonnier avait cédé son activité de fourrière à l'entreprise Ryez autos Avesnelles.

La commune avait délibéré, lors de sa séance en date du 08 mars 2012, l'acceptation de la création d'une fourrière automobile qui permettait à l'entreprise Arbonnier de procéder à l'enlèvement des véhicules abandonnés sur le territoire.

Le tarif d'enlèvement d'un véhicule est de 121,27 euros TTC, mais ces frais sont payés par le propriétaire lorsqu'il est identifié.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver la convention de gestion de fourrière automobile avec l'entreprise Ryez autos Avesnelles.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à parapher la convention de délégation du service public de gestion de fourrière automobile avec l'entreprise Ryez auto Avesnelles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 SEP. 2021

Le Maire,

